République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260710-00292026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 juillet à dix-neuf heures et trente minutes, dans le Conseil Municipal de la Commune de La Grée SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Mme Martine GOUÉDO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le trente juin deux mille vingt-six la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trente juin deux mille vingt-six.

Présents : Mme Martine GOUÉDO, Mme Annabelle COLLOT, M. Alain ABADIE, Mme Solange GLEHELLO, M. Luc LE BLANC, M. Frédéric MARAY, Mme Marine LE MOELLE, M. Quentin PETON, Mme Nadia CLOLUS, M. Yves-Noël DELISLE, Mme Sylvie CAMPOS.

Absents excusés : M. Frédéric MARAY ayant donné un pouvoir à Mme Martine GOUÉDO, Mme Sylvie CAMPOS.

A été nommée secrétaire de séance : Annabelle COLLOT

N°0029-2026 – Délégations de Mme le Maire au profit de ses trois Adjoints au Maire.

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que :

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 1er adjoint,

Il est donné délégation de fonction à Mme Annabelle COLLOT, 1ère adjointe au Maire pour exercer les attributions suivantes :

- pour remplir les fonctions d'officier d'état civil,
- aux finances pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes,
- pour délivrer tout certificat et signer tout acte administratif et notarié,
- à l'information et la communication.

Il est donné délégation de fonction à M. Alain ABADIE, 2ème adjoint au Maire pour exercer les attributions suivantes :

- pour remplir les fonctions d'officier d'état civil,
- aux finances pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes,
- pour délivrer tout certificat et signer tout acte administratif et notarié,
- pour délivrer les permis de construire et les autres autorisations d'utilisation et d'occupation du sol,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260710-00292026-DE

➢ aux travaux de voirie et des bâtiments communaux,

Il est donné délégation de fonction à Mme Solange GLEHELLO, 3ème adjointe au Maire pour exercer les attributions suivantes :

➢ pour remplir les fonctions d'officier d'état civil,

➢ la gestion des bâtiments communaux,

➢ à l'animation et la vie associative.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 10 juillet 2026
Madame le Maire
Martine GOUÉDO

MAIRIE DE LA GREE SAINT LAURENT
R.F.
56 (Morbihan)